

L'habitat accompagné, partagé,
inséré dans la vie locale

« *l'habitat inclusif* »



Vivre chez soi sans être seul

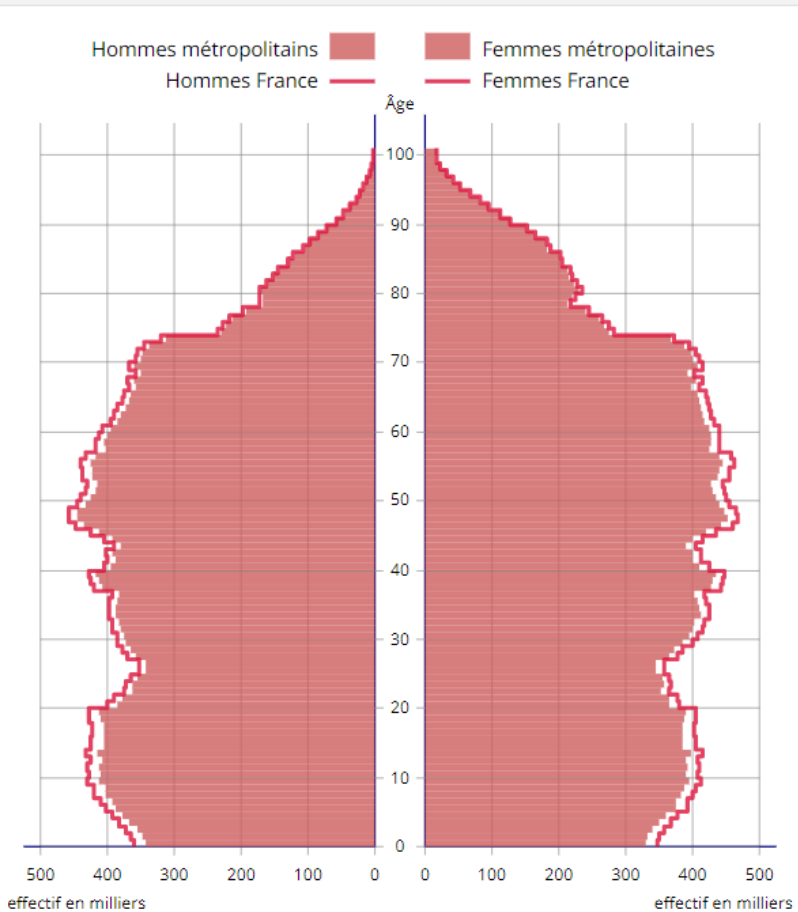
Pierre LOUSSOUARN
FNISASIC le 31 janvier 2024

- L'habitat partagé et accompagné pour répondre à un besoin.
- Le cadre législatif.
- Les points clés.
- Les financements.
- Diverses illustrations.



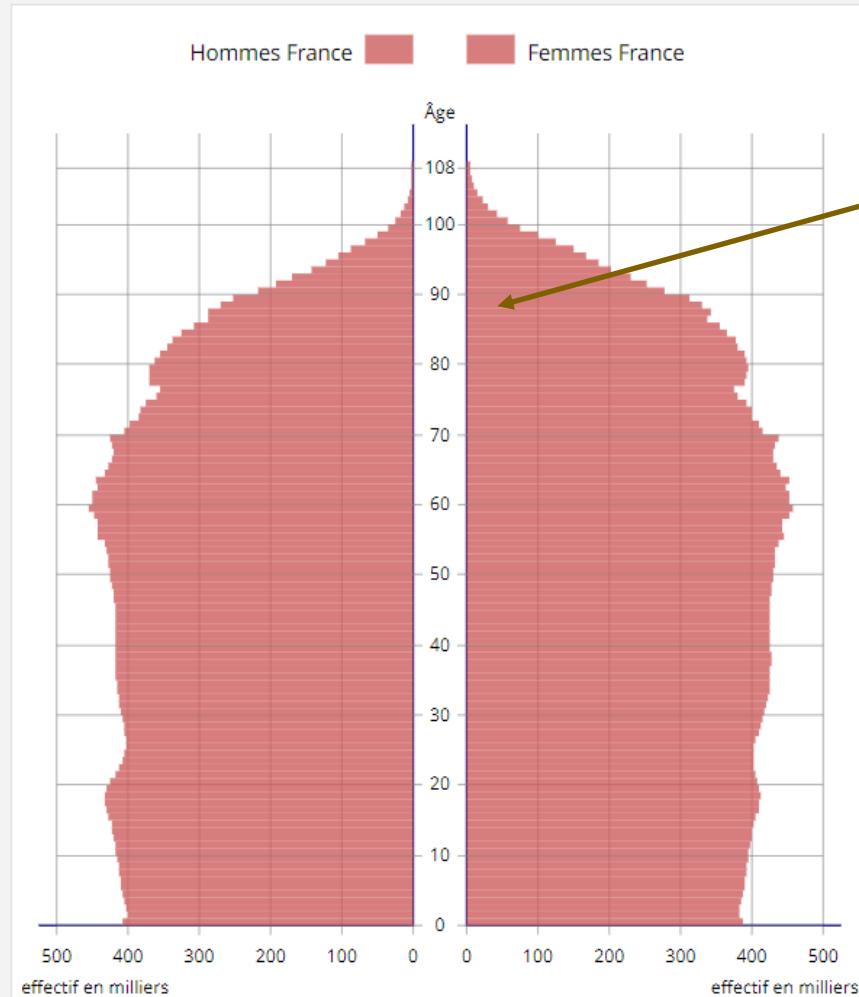
L'habitat partagé pour répondre à un besoin

Figure 1 - Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2020



Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2019).

Figure 3 - Pyramide des âges en 2070



Source : Insee, projections de population 2013-2070.

Dans les années à venir,
Forte progression
des 80 -100 ans,

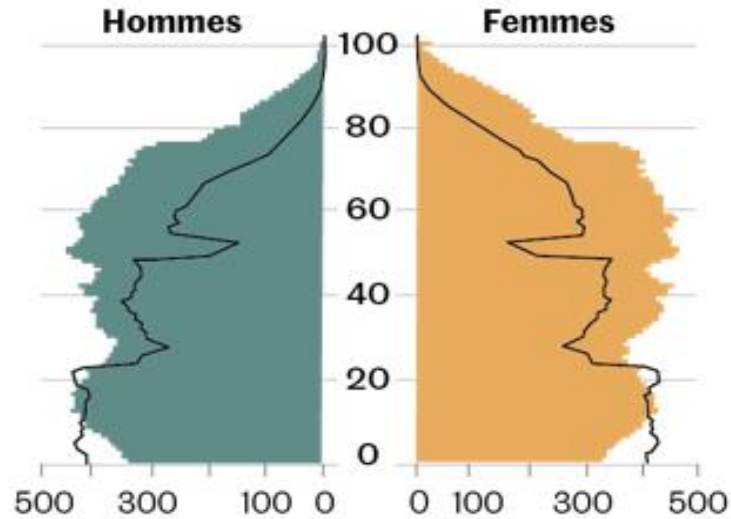
Les femmes vivent
plus longtemps.

L'habitat inclusif pour répondre à un besoin

La population française vieillit

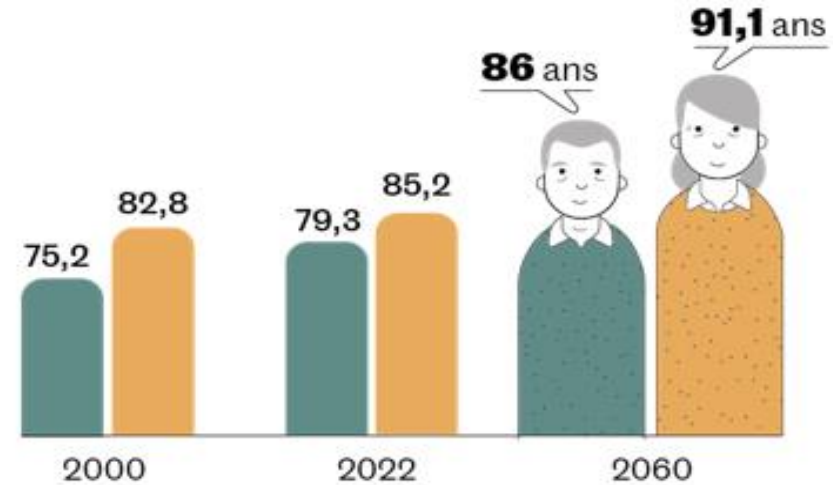
Population par âge, en milliers de Français

■ 2023 — 1970



Espérance de vie, en France

● Hommes ● Femmes



Part des 60 ans et plus dans la population française, en % de la population totale



Part des 65 ans et plus par pays, en %

1 - Japon	28 %
2 - Italie	23 %
3 - Finlande	22 %
4 - Portugal	22 %
...	
6 - Allemagne	21 %
...	
9 - France	20 %

Prévisions Insee

Infographie : Benjamin Martinez, Marianne Pasquier

Sources : Insee ; Population Reference Bureau

L'habitat partagé , faire face à la crise des emplois

Certains départs à la retraite ne seront pas remplacés

Métiers parmi lesquels le **déséquilibre** entre le nombre de postes à pourvoir et le nombre de jeunes sortant de formation sera le plus grand entre 2019 et 2030, en milliers de personnes



Source: Dares

L'habitat partagé , faire face à la crise des emplois

**760 000 postes à pourvoir
tous les ans d'ici à 2030**

soit 8,4 millions de postes à pourvoir entre 2019 et 2030



L'habitat partagé , faire face aux besoins

Le coût de la protection des personnes dépendantes augmente



1,4 million
de Français de plus de 60 ans
bénéficiaient d'une aide liée
à la perte d'autonomie* en 2020



83 ans
est l'âge moyen
de la **perte**
d'autonomie

- **1** personne de plus
de 85 ans sur 5
est **dépendante**

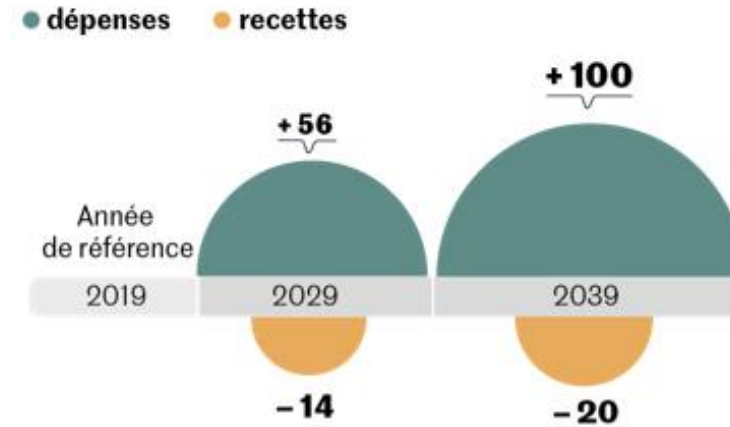
Coût de la prise en charge de la perte d'autonomie
des personnes âgées en 2014, en milliards d'euros



Total : **30** milliards d'euros

*APA, PCH ou ACTP

Impact du vieillissement sur le financement
de la protection sociale par an, en milliards d'euros



Prévisions des **dépenses de la protection sociale**
par poste, en milliards d'euros

Infographie : Benjamin Martinez, Marianne Pasquier

Sources : Ministère de la santé et de la prévention ; Dress ;
Vers un service public territorial de l'autonomie, Dominique
Libault. 2022 : France Stratégie

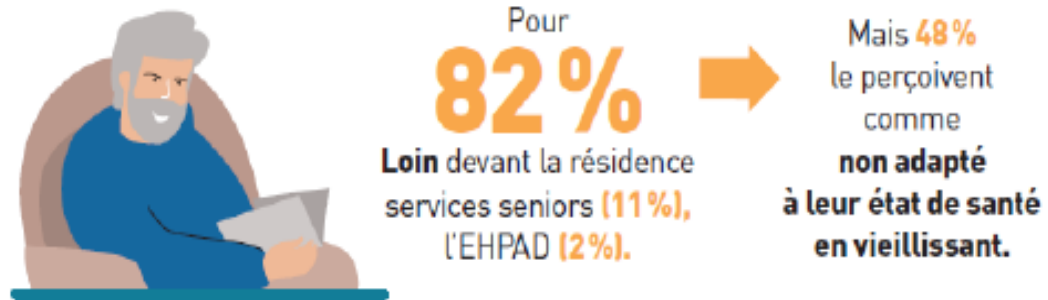
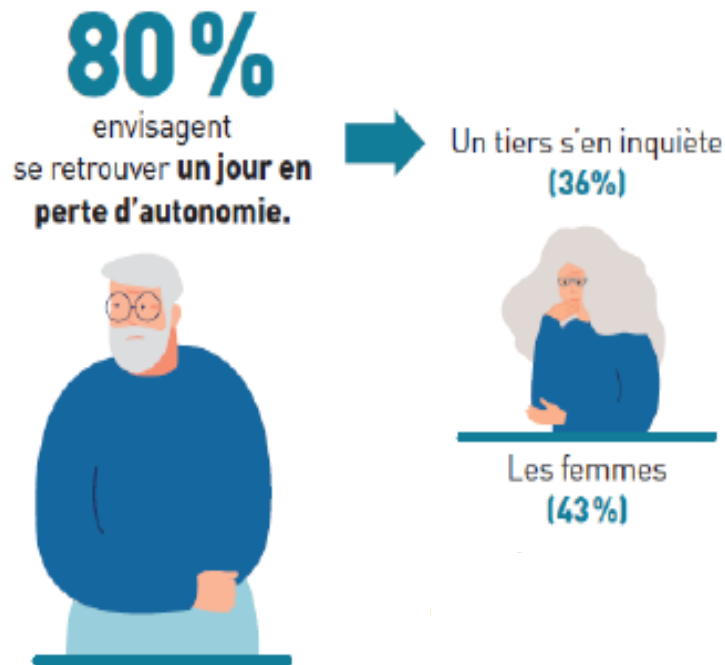
Où veulent vieillir les personnes âgées en France?

Vieillir en EHPAD ou à domicile : une dichotomie bien connue des Français

*Bien vieillir
chez soi*

Les seniors préoccupés par la perte d'autonomie

Le domicile plébiscité par les seniors pour les «vieux jours»...



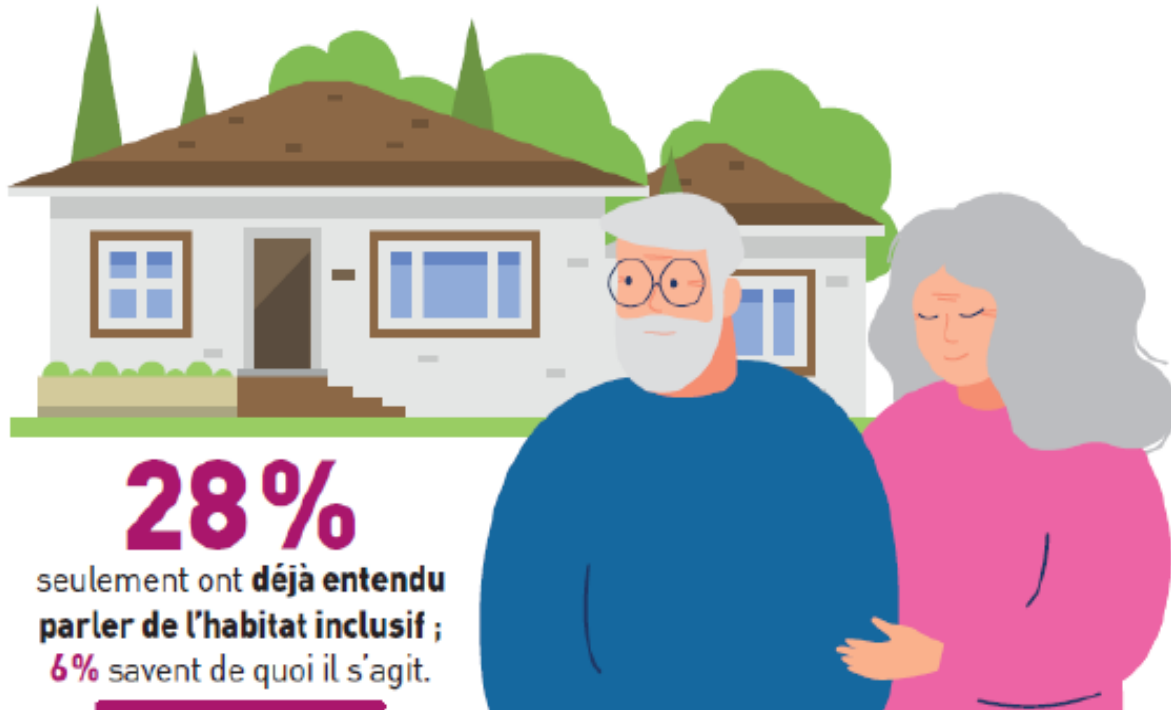
En vieillissant les seniors envisagent de déménager dans un logement:

Mieux équipé - Adapté - Près de leurs proches - Moins isolé

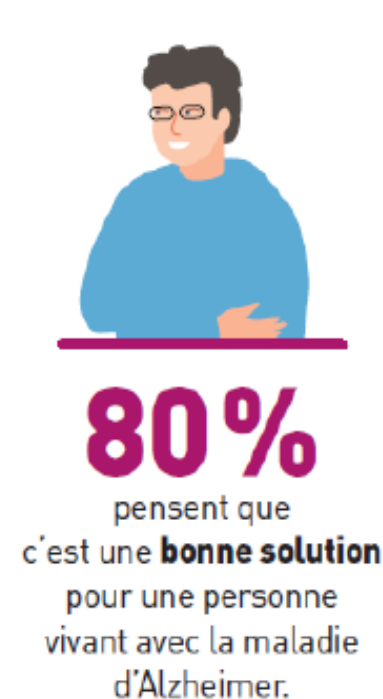
Où veulent vieillir les personnes âgées en France?

L'habitat inclusif : le potentiel d'une 3^e voie

Une alternative mal connue à l'EHPAD et au domicile...



...Mais jugée intéressante par les Français



*Bien vieillir
chez soi*



un cadre législatif qui s'est structuré

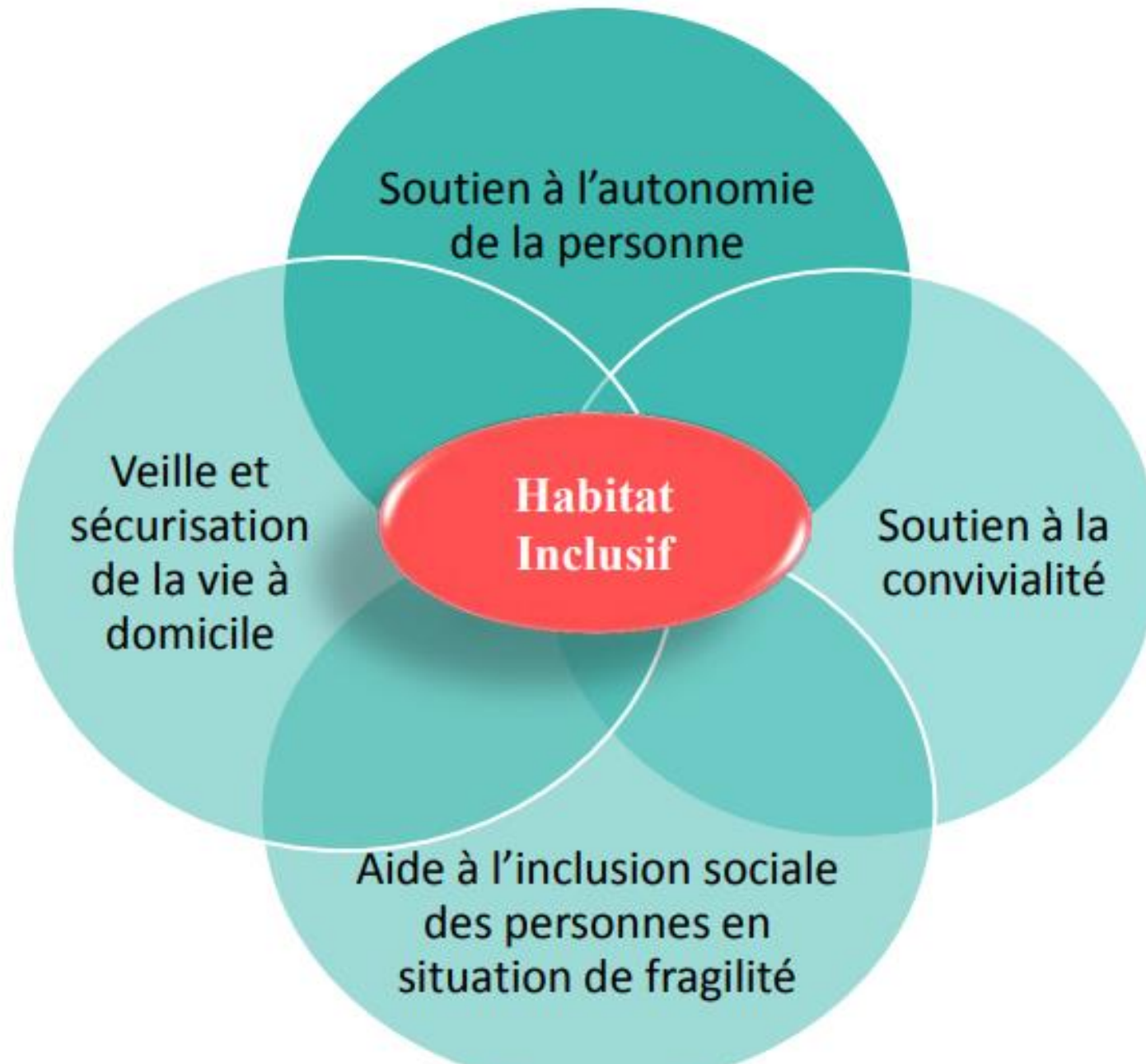
- **LOI N°2018-1021 du 23 novembre 2018** portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi ELAN art. 129, habitat inclusif) suivi des décrets et arrêtés du 24 juin 2019
- L'article L. 281-2-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF -16 déc. 2020) permet l'ouverture **d'un droit individuel à l'Aide à la Vie Partagée (AVP)**



Quelques documents de référence

- La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN):
 - ✓ **une définition à l'habitat inclusif au sein du code de l'action sociale et des familles (CASF).**
 - ✓ **un forfait pour l'habitat inclusif et élargissement de la compétence de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie au domaine de l'habitat inclusif.**
- le décret n° 2019-629 du 24 juin 2019, l'arrêté du 24 juin 2019 **relatif au modèle du cahier des charges national du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif**
- Le rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, « **Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous** » remis au Premier Ministre le 26 juin 2020
- L'article L. 281-2-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) permet **l'ouverture d'un droit individuel à l'aide à la vie partagée (AVP)** en l'inscrivant dans le règlement départemental d'aide sociale
- La circulaire interministérielle n° DGCS/SD3A/DHUP/DGCL/2021/191 du 6 septembre 2021 précise le plan d'action de développement de l'habitat inclusif, **notamment dans le parc locatif social.**

L'habitat partagé, accompagné, inséré.



L'habitat partagé, accompagné, inséré.

- **Du domicile** et non un établissement médico social, résidence autonomie, EHPAD, maison de retraite, Foyer de vie, Foyer d'accueil médicalisé...)
- **Pas de modèle type** : location, colocation, sous location, logement foyer au sens du CCH ou pas, logement privé ou social ou propriétaire.
- **Des espaces privatifs et des espaces communs**, pour tisser des liens et mener des activités communes.
- **Pour des personnes en perte d'autonomie (PA et PH)** avec un projet de vie sociale et partagée formalisé et par une charte.
- **Le libre choix**, on y vient de manière volontaire

L'habitat partagé, accompagné, inséré.

- Un **projet de vie sociale et partagée** élaboré et animé par les habitants avec l'appui d'un professionnel
- Respect de la vie **personnelle** au sein d'un collectif, la liberté d'aller et venir,
- Un lieu de vie ouvert aux personnes, **vulnérables ou non**, qui font le choix de partager un projet (volontaires, service civique comme à l'Arche, Simon de Cyrène...)
- **Un nombre d'habitants réduit** pour faciliter le projet partagé

L'habitat partagé, accompagné, inséré.

- **Une personne morale** identifiée porteuse du projet partagé qui peut être une association, un bailleur social, des personnes morales de droits privé, des foncières solidaires, des mutuelles...
- **Accompagné**, des services sont associés à **l'habitat** : présence d'un professionnel pour l'animation, intervention des services à domicile
- **Inséré dans la vie du quartier**, proche des commerces et des services faciliter d'accès aux services, aux transports...

- **L'aide à la vie partagée (AVP) ou forfait Habitat inclusif** Cette prestation individuelle est destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif
- Les personnes peuvent vivre dans un habitat inclusif et **ne pas systématiquement bénéficier de l'AVP**
- **L'APA ou la PCH** avec possibilité de mise en commun des plan d'aide avec l'accord des bénéficiaires
- **L'aide au Logement par la CAF**

Illustration: la maisonnée Ste Angèle à Bourg sur Colagne

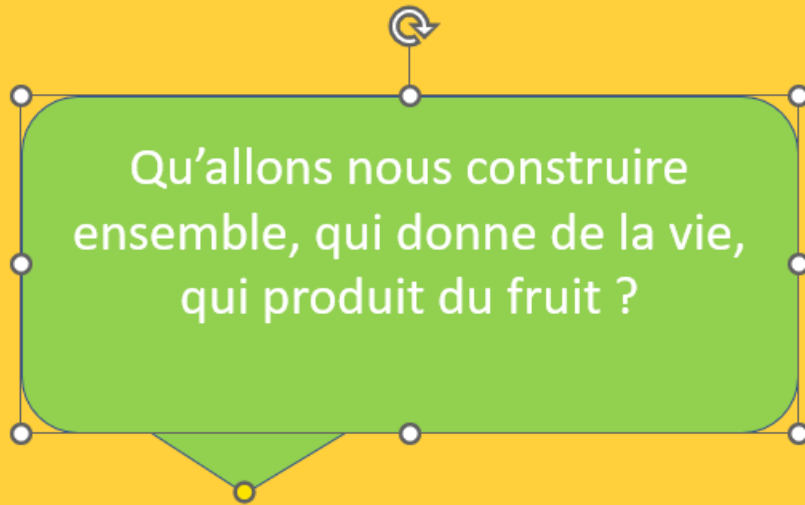


la Maisonnée Sainte Angèle
habitat accompagné et partagé à Bourg sur
Colagne en Lozère

Illustration: la maisonnée Ste Angèle à Bourg sur Colagne



Lors d'une réunion communautaire



« Notre maison est grande, nous pourrions l'ouvrir à des personnes qui en ont besoin. »

« Adaptez vous aux signes des temps. »

Illustration: la maisonnée Ste Angèle à Bourg sur Colagne

Sur un plan juridique

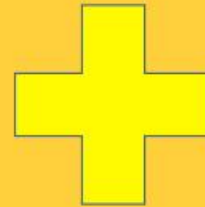


Habitat inclusif



Article 129
de la loi ELAN

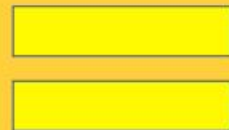
(Evolution du Logement, de
l'Aménagement et du Numérique)



Logement foyer

Article 633-1 du CCH

(Code de Construction et de
l'Habitation)



- Espaces privés locatifs non médicalisés
- Espaces communs

Illustration: la maisonnée Ste Angèle à Bourg sur Colagne

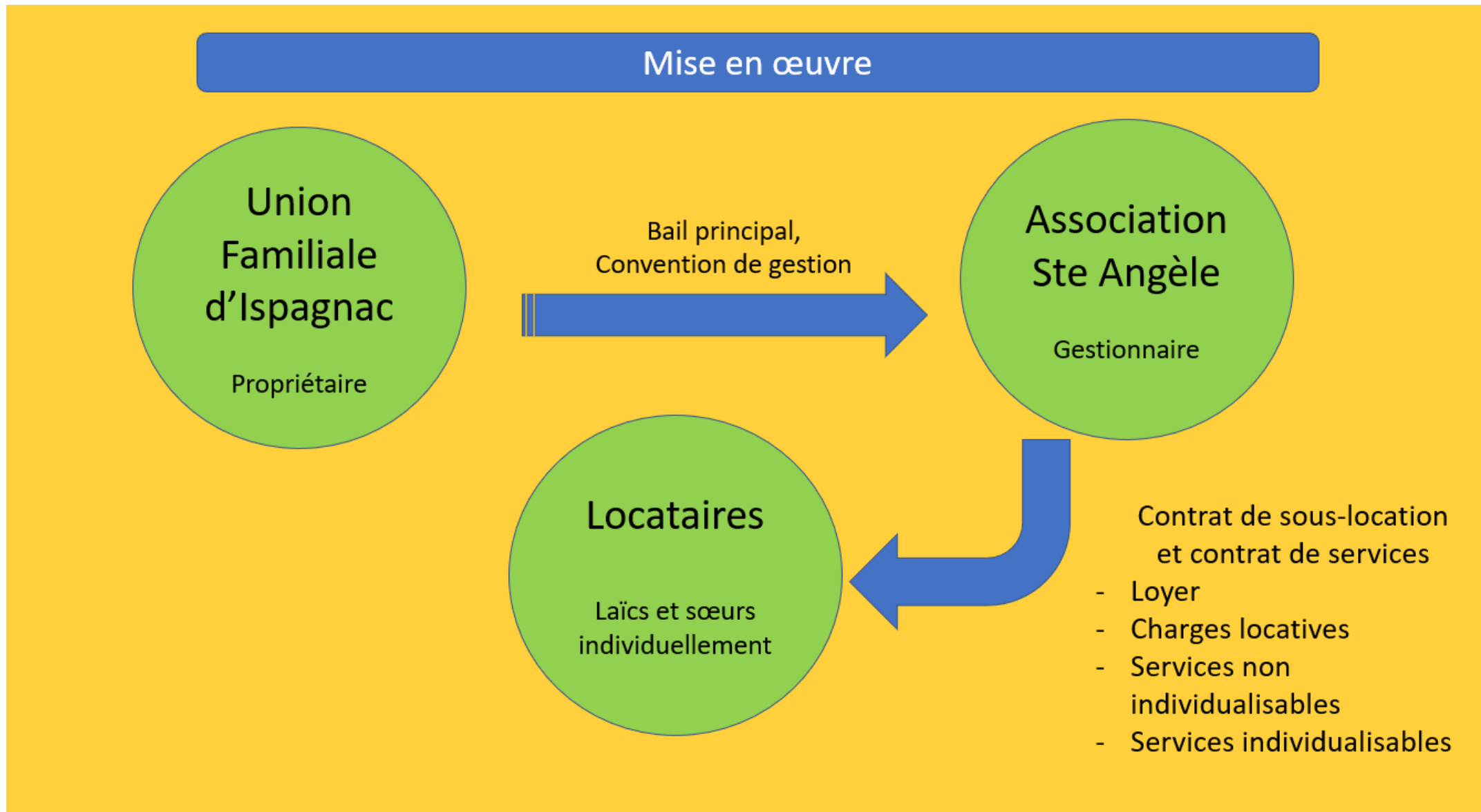


Illustration: la maisonnée Ste Angèle à Bourg sur Colagne

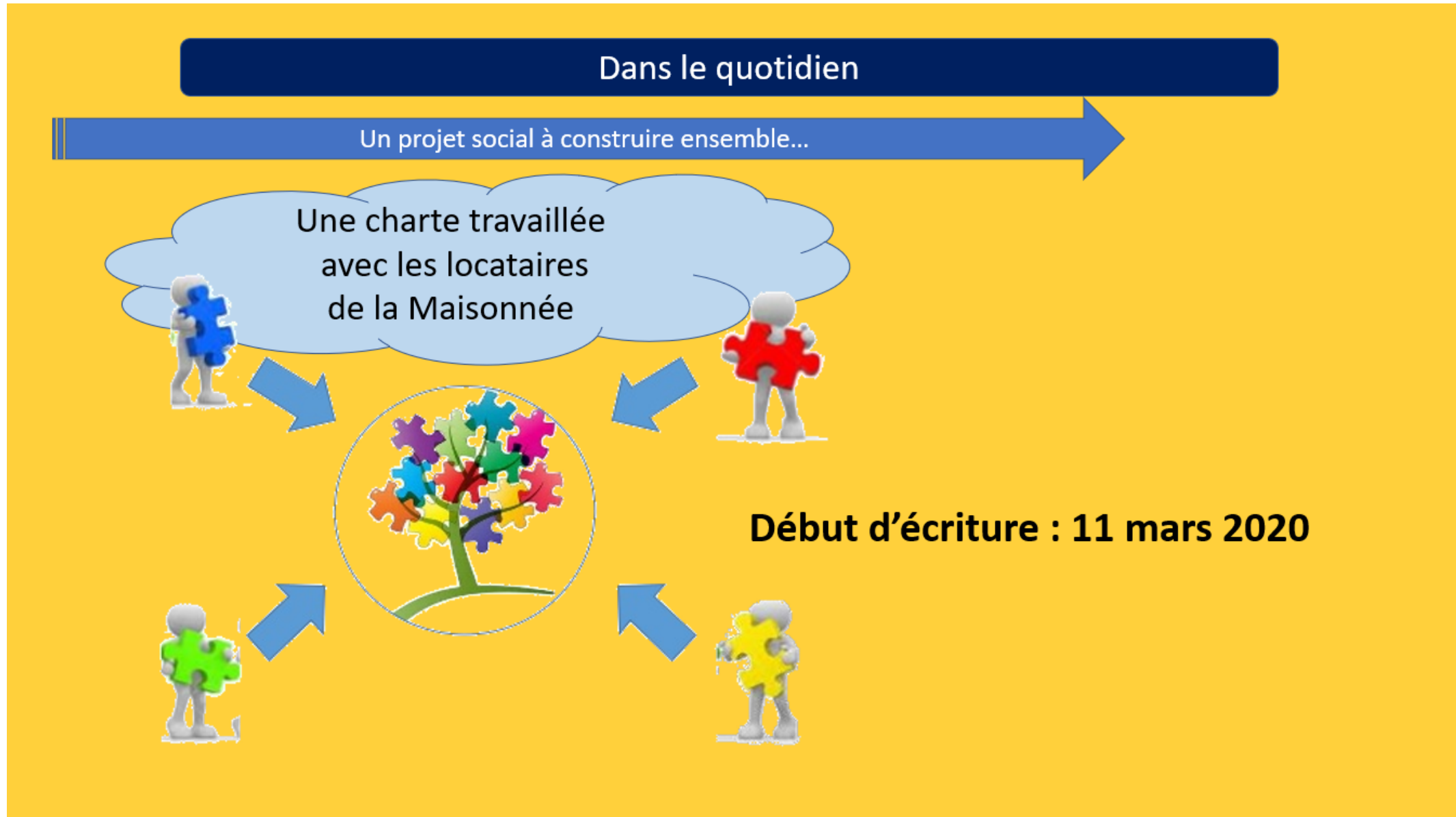


Illustration: la résidence Ste Angèle à Quimperlé



Les locaux communautaires ne sont plus adaptés au vieillissement des soeurs.



Illustration: la résidence Ste Angèle à Quimperlé

A l'origine du projet...

La nécessité d'étudier le réagencement des espaces de vie des sœurs.

- L'évolution démographique du groupe des religieuses en France
- Le souhait de privilégier le vieillissement dans un espace domiciliaire
- La nécessaire adaptation des espaces, des locaux
- La volonté de poursuivre les liens, les échanges avec l'équipe éducative et les jeunes, le réseau associatif...
- Considérer les attentes des personnes souhaitant vieillir au sein d'un domicile adapté.

Illustration: la résidence Ste Angèle à Quimperlé

Les partenaires mobilisés pour la mise en œuvre du projet



Un long travail de maturation pour trouver la combinaison

- L'adhésion des sœurs au projet.
- Un bail à construction entre l'AISA et le Logis Breton
- Faire comprendre au bailleur l'habitat inclusif.
- Un convention de gestion avec la FMT.
- L'équipe éducative, les parents d'élèves, l'OGEC.

Illustration: la résidence Ste Angèle à Quimperlé

Un ensemble de 22 logements sociaux (PLAI-PLUS-PLS) de 48 à 73 m², dont 7 T3,

- Une mixité de niveaux de ressources
- Des loyers de 300 € à 620 €, hors APL pour surface de 47 à 73 m² (PLAI, PLUS, PLS)
- Une gestion locative assurée par le bailleur
- Une Commission d'attribution des logements préparée avec la FMT
- Un contrat de service entre les locataires et la FMT
- L'aide à la Vie Partagée

Illustration: la résidence Ste Angèle à Quimperlé



Plan de masse

1/200 12/1



Illustration: la résidence Ste Angèle à Quimperlé



Le lieu de vie et d'apprentissages « les Buissonnets » - Avrillé



les
BUISSONNETS
Lieu de vie et d'apprentissages

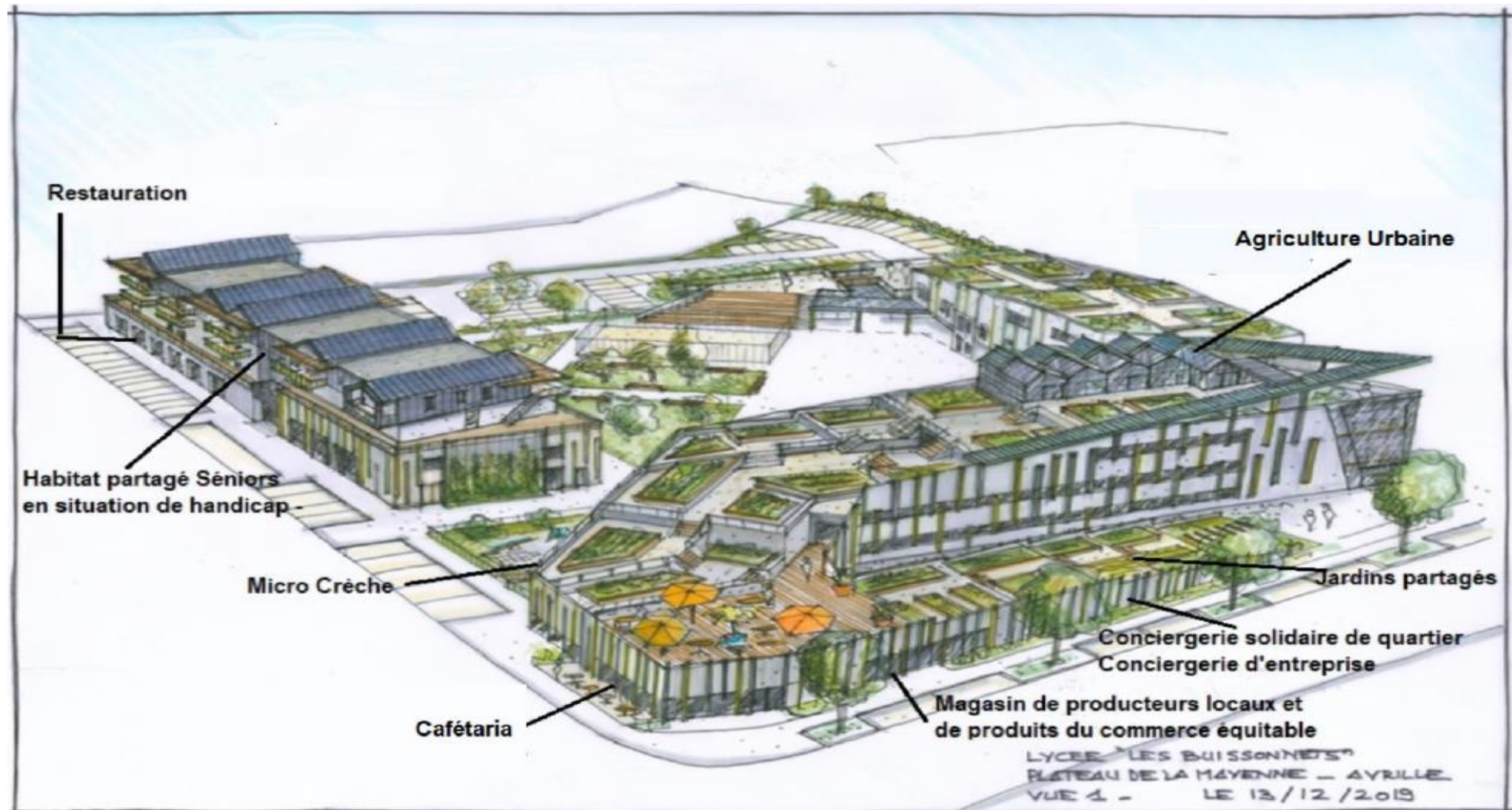
ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

CNEAP
PAYS DE LA LOIRE

Un micro-village au service de la formation professionnelle des apprenants, une aventure portée par les Buissonnets avec divers partenaires pour une formation au cœur des réalités professionnelles et économiques des activités liées aux services

Le lieu de vie et d'apprentissages « les Buissonnets » - Avrillé

Un lieu de vie qui intègre



Le lieu de vie et d'apprentissages « les Buissonnets » - Avrillé

Un lieu de vie qui intègre

- Lycée professionnel de l'enseignement agricole catholique pour 450 élèves, avec un objectif à 600 élèves.
- Une mini crèche pour 12 enfants, lieu d'apprentissage pour les jeunes Auxiliaires de Puériculture (groupe VYV 3)
- Une ferme urbaine sur sa toiture avec un maraicher exploitant et formateur
- **32 logements sociaux dont un habitat partagé de 6 logements pour des personnes en situation de handicap, espace de formation pour l'aide à la personne (Podéhlia et UNAPEI)**
- Un lieu de vente de producteurs locaux, formation vente
- Une cafétéria- snacking, ouverte aux élèves et au public

Le lieu de vie et d'apprentissages « les Buissonnets » - Avrillé



Le lieu de vie et d'apprentissages « les Buissonnets » - Avrillé

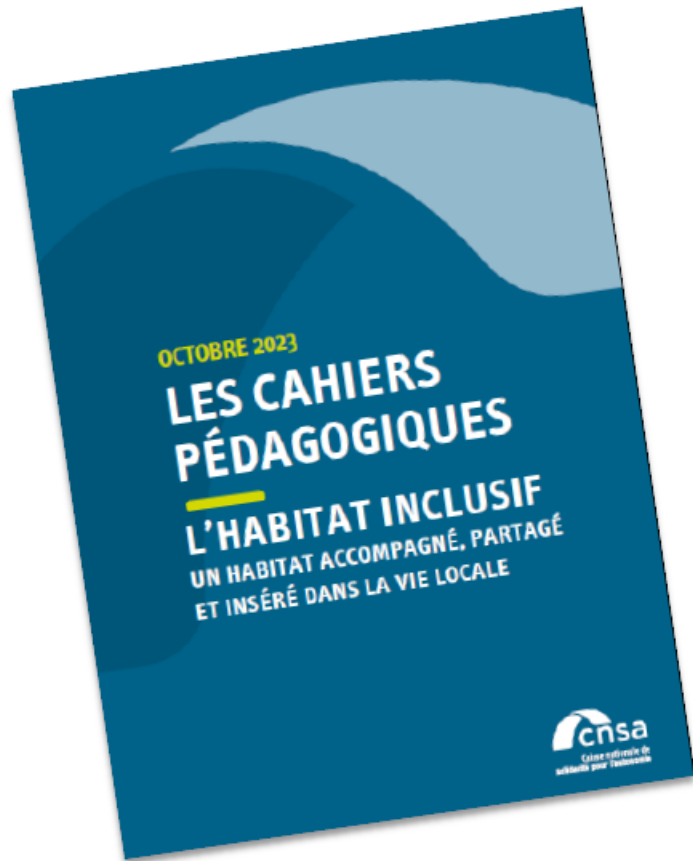


Le lieu de vie et d'apprentissage « les Buissonnets » - Avrillé



Les divers partenaires du projets

Le cahier pédagogique CNSA



- Mises à jour en 2023
- Version électronique sur le site internet de la CNSA :
 - En cliquant directement sur le lien qui suit :
https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_cahier_pedagogique_web_access-2.pdf
 - Ou dans la rubrique Documentation et données / Publications de la CNSA / Les cahiers pédagogiques de la CNSA
- Version papier :
 - Faire part des demandes d'exemplaires à l'adresse contact@cnsa.fr

L'habitat accompagné, partagé,
inséré dans la vie locale
« *l'habitat inclusif* »



Vivre chez soi sans être seul

Merci de votre attention 😊 .